

Olivier Drouin

Résident de l'Île-des-Sœurs depuis 2000

Papa de 4 enfants (Laurence 8 ans, Camille 6 ans, Olivier 5 ans, Sofia 7 ans) qui fréquentent tous l'école primaire Île-des-Sœurs

Président du conseil d'établissement – école primaire Île-des-Sœurs (2010-2012)

Fondateur du comité de parents Dessine-moi une école qui a milité pour l'octroi de 10.5 millions pour la construction d'une seconde école primaire et appuyé le projet au parc de la Fontaine

Fondateur et Président de l'Association des Familles de l'Île-des-Sœurs (530 membres)



DESSINE-MOI UNE ÉCOLE

*«Papa, pourquoi les grands ne veulent pas de ma nouvelle école?»
(Laurence et Camille, 2011, Île-des-Sœurs)*

Projet de construction d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs

Mémoire déposé à L'Office de Consultation Publique de Montréal (« OCPM »)

jeudi, 4 juillet 2013

Présentation verbale le 10 juillet 2013 à 20h45

Dessine-moi une école

Mon implication comme parent a débuté en septembre 2010, lors de l'entrée à la maternelle de ma fille Laurence. Je me suis impliqué comme membre du conseil d'établissement de l'école primaire Ile-des-Sœurs. Le besoin d'une seconde école était déjà connu de la direction et de la commission scolaire, mais devait être priorisé parmi plusieurs autres au Ministère de l'Éducation (plus de 300 millions d'investissements dans les infrastructures scolaires ont été annoncés).

Depuis bientôt trois ans, mon intervention communautaire se décline sur plusieurs angles. Le but de ce mémoire est de positionner la consultation actuelle de l'OCPM dans son contexte historique. La voix des parents de l'Ile-des-Sœurs se fait entendre depuis plus de trente ans afin de démontrer l'urgence d'agir pour assurer une éducation de qualité aux enfants de l'Île-des-Sœurs. L'histoire de l'école actuelle regorge d'exemples de collaboration entre les parents, la commission scolaire et les élus qui illustrent bien les contraintes géographiques du territoire et le besoin d'éduquer les enfants sur l'Ile-des-Sœurs.

Ce document fait un survol de mon implication dans le dossier depuis 2010, dans une démarche personnelle qui vise à éclairer les commissaires sur les arguments qui soutiennent mon appui inconditionnel au projet de construction d'école primaire sur le site proposé, soit : *une école 3-18, c'est-à-dire 3 classes de maternelles et 18 classes primaires, avec un gymnase double; une construction sans ajout d'aire de stationnement; **une construction s'appuyant sur les principes du développement durable**; une localisation sécuritaire **favorisant les marcheurs**, c'est-à-dire qu'il y aurait des autobus mais uniquement pour les maternelles; l'occupation minimale au sol du bâtiment; un maintien des axes de circulation piétonnière en tout temps; des mesures de compensation pour les quelques arbres qui seraient abattus ou déplacés; le maintien de la vocation des équipements du parc; et finalement, une architecture de qualité en brique d'argile.*

Arguments apportés dans ce mémoire – sommaire exécutif

1. Le besoin est indéniable – depuis 30 ans, l'école actuelle ne suffit pas à la demande d'effectifs scolaires. Une nouvelle école aurait dû être construite depuis longtemps, soit au minimum depuis le dernier agrandissement de 2007. Les parents, les enfants, les professeurs, la direction, la communauté ont déjà trop attendus
2. Le besoin est à long terme : il y aura des enfants à l'Île-des-Sœurs pour longtemps et une troisième école est déjà à envisager
3. L'école respecte les principes du développement durable
4. L'école favorisera le déplacement actif – le chemin vers l'école
5. Le visage de l'opposition au projet de construction d'école
6. Le plan d'urbanisme inclut une action directe en soutien à l'école et toute la littérature sur l'urbanisme soutient le projet actuel dans son implantation
7. Proximité de l'école et valeur foncière des propriétés avoisinantes
8. Conclusion : une école pour la rentrée 2014-2015 est requise et le site proposé est le meilleur possible considérant les contraintes actuelles, tout en optimisant le déplacement actif. Tout a été essayé : il y a impasse et urgence d'agir maintenant sans aucuns délais additionnels

1. Le besoin est indéniable – en 30 ans, l'école actuelle a été agrandie trois fois et ne suffit plus

L'École primaire Île-des-Sœurs a connu des débuts difficiles. Initialement, les classes avaient lieu dans des roulottes de chantier d'Hydro-Québec, en provenance de la Baie James. En effet, dès 1969, une école préfabriquée permettait d'accueillir les enfants francophones et anglophones, au nombre de 20 environ, de la première à la troisième année. L'école fut finalement construite en 1985 et son inauguration eut lieu deux ans plus tard, soit le 22 octobre 1987.

En 1983, La construction d'une école primaire conjointe, catholique et protestante, reçoit l'accord du ministère de l'Éducation du Québec. Depuis, le nombre d'enfants augmente sans cesse.

1985 : construction de l'école (325 élèves) 10 locaux (ratio de 32.5 élèves par local)

1987 : inauguration de la nouvelle école primaire le 22 octobre. 325 élèves la fréquentent.

L'école ne tarda toutefois pas à manquer d'espace et un premier agrandissement s'amorça le 14 octobre 1992, grâce à une subvention de 1 041 000 \$ approuvée par Michel Pagé, ministre de l'Éducation, qui permit d'ajouter une classe de maternelle et 6 classes du primaire (c'est-à-dire 1 060 m² en tout). De plus, ces additions allaient permettre à l'école de créer des espaces pour l'informatique, la bibliothèque, la musique ainsi que pour l'orthopédagogie et le service de garde.

1992 : premier agrandissement au coût de 1 million (7 locaux) Agrandissement de l'école primaire qui permettra d'augmenter de 250 le nombre d'élèves.

1996 : la population de l'école atteint 500 élèves (ratio de 29.4 élèves par locaux)

1999 : la population de l'école atteint 650 élèves. En 1999, l'école manque à nouveau d'espace pour accueillir les 650 élèves qui y sont maintenant inscrits et l'état des roulottes se détériore rapidement. Un comité pour l'agrandissement de l'école, formé de parents bénévoles, des membres de la direction et de la commission scolaire, ainsi que des membres de la communauté de l'île, achemine le dossier au ministère de l'Éducation au début du mois de mars. Cette fois, on demande l'ajout de huit nouveaux locaux pour répondre aux besoins des élèves de l'école. (ratio de 28.2 élèves par local)

Dès 2001, Henri-François Gauthrin sonnait l'alarme à l'Assemblée Nationale.

***M. Gauthrin:** Je vous remercie, M. le Président. Les élèves, les enseignants, le personnel de l'école primaire de l'Île-des-Sœurs sont logés dans des roulottes préfabriquées âgées de plus de 30 ans et vivent dans des conditions de surpopulation et d'insalubrité depuis plusieurs années. Vous serez certainement d'accord avec moi, M. le Président, que la situation a assez duré et qu'il n'y a qu'une seule solution à cette situation, c'est la construction d'une nouvelle école, comme le demandent d'ailleurs les 2 083 pétitionnaires de l'Île des Sœurs. Alors, ma question s'adresse au ministre de*

l'Éducation. Le ministre est-il conscient que ces roulottes préfabriquées présentent des conditions insalubres, entourées de moisissure, de champignons, de bactéries, d'infiltrations d'eau et d'excès d'humidité, que la santé des enfants et du personnel peut être affectée? ... trouvera-t-il les fonds nécessaires pour faire la construction de cette nouvelle école? [...]

M. Gauthrin: *En complémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre est conscient que l'Île des Soeurs est une île? Donc, on n'en sort pas facilement, premièrement. Deuxièmement, est-ce qu'il va attendre que la CSST ferme l'école de l'Île-des-Sœurs ...pour agir? À l'heure actuelle, on ne peut pas prétendre qu'il y a des places disponibles. Il n'y en a pas à proximité, **et la seule solution que vous avez, c'est de construire une nouvelle école [...]***

2001 : Enfin, le 14 décembre 2001, François Legault, ministre de l'Éducation, annonce l'approbation d'un 2e agrandissement doté d'un budget de 2 000 000 \$ qui ajoutera 12 nouveaux locaux. Les travaux débutent aussitôt. Les roulottes, en place depuis 1985, sont retirées. Pendant l'été, une aile de 2 étages est greffée au bâtiment existant, la cour de récréation est réaménagée à l'arrière, le stationnement des enseignants est agrandi et la cour avant devient un débarcadère pour les autobus scolaires. L'école compte maintenant 5 classes de maternelle et 24 classes du primaire

2002 : Inauguration de la nouvelle aile de l'école – la population atteint 660 élèves (ratio de 22.7 élèves par locaux)

2003 : la population de l'école atteint 680 élèves (ratio de 23.4 élèves par local)

2007 : en octobre 2007, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'arrondissement de Verdun et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois annonçaient l'agrandissement de l'école au coût de plus de 5 millions de dollars. Ainsi, dès l'automne 2008, l'école Île-des-Sœurs, à nouveau agrandie, entamera un nouveau chapitre de son histoire. Troisième agrandissement de l'école avec un budget de plus de \$5 millions. L'ajout de 10 classes, de 2 locaux polyvalents et d'un gymnase double.

2010 : demande de financement pour une deuxième école primaire. La population de l'école atteint 935 élèves (ratio de 22.8 élèves par local).

Je commence mon mandat au conseil d'établissement et suis élu président.

Je lance à ce moment une pétition et un mouvement de mobilisation populaire et médiatique en appui à la demande de construction d'une nouvelle école. Cette pétition de 352 noms est déposée à la ministre Line Beauchamp et au maire de l'arrondissement de Verdun Claude Trudel.

<http://www.mesopinions.com/petition/enfants/ecole-demandee-urgence-ile-soeurs/2511>

2011 : Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport approuve la demande de construction d'une deuxième école primaire (3/18 = 3 classes maternelles et 18 locaux classes régulières) sur le territoire de l'Île-des-Sœurs pour un montant de 10,5 millions. Le nombre d'élèves fréquentant l'école en 2010 est de 935 (dont 860 élèves dîneurs au service de garde) et les prévisions pour l'année 2015 sont de 1 399 élèves. La population de l'école atteint 947 élèves. (ratio de 23 élèves par local)

En mai 2011, deux séances de consultations sur le projet de règlement de zonage démontrent qu'un groupe de citoyens des zones avoisinantes au parc de la Fontaine s'organise pour faire dérailler le projet.

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-05-12/article-2501969/La-seance-dinformation-na-pas-rassure-les-opposants/1>

« Oui à l'école, mais pas dans ma cour! »

Les opposants au site du parc de la Fontaine n'ont rien voulu entendre: si la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) veut construire une nouvelle école, elle devra le faire ailleurs! Les opposants au projet ne voulaient même pas écouter les informations de l'arrondissement et de la CSMB; ils étaient surtout venus pour exprimer leur désaccord avec le choix du parc de la Fontaine, pour cette nouvelle construction et ils n'étaient visiblement pas disposés à s'informer davantage

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-05-18/article-2516834/Nouvelle-ecole-%3A-la-seance-dinformation-attire-pres-de-300-personnes/1>

À l'été 2011, j'ai formé un comité de parents intitulé « Dessine-moi une école », coalition des membres du conseil d'établissement, du comité de bonification de l'école au Parc de la Fontaine et de membres de la communauté en appui au projet.

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/2011-06-16/article-2590318/Ecole-au-parc-de-la-Fontaine-%3A-le-pour-et-le-contre.../1>

D'août à novembre 2011, notre comité milite en faveur du projet bonifié au parc de la Fontaine. Nous organisons un pique-nique familial avec plus de 500 parents et déposons une pétition en appui au parc-école proposé signée par plus de 1000 citoyens.

À l'automne 2011, le projet de construction par modification de zonage a été défait par la tenue d'un registre.

De novembre 2011 à février 2012, le député provincial Henri-Francois Gautrin pilote un comité de travail qui a pour objectif de trouver une solution à l'impasse. Il en conclut que la seule option souhaitable et réalisable est celle du parc de la Fontaine. Il coordonne donc avec tous les partis de l'opposition l'adoption de la loi 69 qui amende la charte de la Ville de Montréal (article 89) afin d'y exclure d'approbation référendaire les institutions d'enseignement comme les écoles primaires et secondaires.

2012 : La population de l'école atteint 1030 élèves. 3 classes d'accueil sont transférées à Verdun (ratio de 25.1 élèves par locaux)

Nous sommes à la fin de l'année scolaire 2013, l'école n'est toujours pas construite.

Mes enfants et tous ceux de l'Île-des-Sœurs sont les grands perdants de cette histoire. Si le passé est garant du futur, les besoins en effectifs se chiffreront à 1500 avant qu'une nouvelle école soit disponible, soit 41 locaux * 38.5 (ratio de 1999)...il y a urgence d'agir maintenant, en 2013, pour une ouverture en septembre 2014.

2. Le besoin est à long terme : il y aura des enfants à l'Île-des-Sœurs pour longtemps et une troisième école est déjà à envisager

Une étude démographique indépendante déposée le 21 septembre 2011 illustre sans équivoque la croissance permanente depuis 2006 de la population en âge scolaire de l'Île-des-Sœurs,

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARR_VER_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ETUDE_DEMOGRAPHIQUE-IDS_0921.PDF

À la lumière de ces résultats, il est évident que l'école actuelle surpeuplée de 1000 élèves et la nouvelle projetée de 450 seront à capacité vers 2020-2021, de sorte qu'une troisième école sera nécessaire.

Synthèse des résultats, trois modèles de projection, population scolaire primaire à l'IDS, 2011-2012 à 2020-2021

	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
1A.- MELS	1015	1126	1214	1317	1399	1481	1559	1612	1631	1688
1B.- MELS	1015	1126	1214	1317	1399	1470	1523	1539	1509	1496
1C.- MELS	1009	1096	1152	1209	1235	1246	1251	1235	1198	1193
2A.- MELS-CS	957	1053	1123	1208	1283	1362	1436	1497	1525	1581
2B.- MELS-CS	957	1053	1123	1208	1283	1354	1415	1456	1454	1473
2C.- MELS-CS	957	1046	1101	1163	1202	1233	1257	1263	1236	1238
3A.- AD	955	1014	1081	1156	1242	1338	1429	1511	1563	1616
3B.- AD	955	1014	1081	1156	1242	1322	1383	1433	1467	1484
3C.- AD	955	1003	1043	1070	1084	1084	1084	1084	1084	1084

Scénarios A : Maintien des taux pondérés pour chaque niveau. Scénarios B : Maintien jusqu'en 2015-2016, puis atténuation progressive. Scénarios C : Atténuation progressive jusqu'en 2015-2016, puis stabilité.

Dans tous les cas, à l'intérieur des limites relatives aux données observées (2006-2011) et à la lumière d'une analyse effectuée au meilleur de notre connaissance, il serait **difficilement défendable d'établir un scénario de diminution des effectifs**. Les données à notre disposition tendent à démontrer que l'augmentation de la population scolaire fréquentant l'école primaire à l'IDS va se poursuivre. La question est de savoir à quelle vitesse, et pendant combien de temps encore. À cette question nous offrons les présentes projections en guise de réponse.

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualit%C3%A9s/Vos%20nouvelles/2012-01-03/article-2853393/Ecole-primaire-des-chiffres-revelateurs-sur-la-provenance-des-nouveaux-eleves/1#.TwtT-PJOTEA.blogger>

3. L'école respecte les principes du développement durable

Comme parent de jeunes enfants, le développement durable est au cœur de mes préoccupations. Le besoin de préserver l'environnement comme héritage aux générations futures fait partie intégrante de mes valeurs.

J'ai recensé plusieurs exemples de constructions LEED et de projets de parcs-écoles qui peuvent servir d'exemples d'intégration dans le milieu. Ma recherche d'information sur le sujet me porte à conclure que le projet proposé par la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys adhère adéquatement aux principes de développement durable. Je suis en accord avec les mesures proposées lors de la consultation du 18 juin 2013, soit :

AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

- Réduction des surfaces pavées à l'aire de jeux minimales requises
- Cours d'école à superficie de 2 700 mètres carrés pour un maximum de 492 élèves, soit 5.5 mètres carrés par élève. Les normes du ministère sont plutôt entre six à neuf mètres carrés par élève
- Plantation de nouveaux arbres et la conservation des arbres existants ou leur relocalisation.
- Confort intérieur : prioriser l'apport de lumière naturelle et les vues et les relations visuelles avec l'extérieur
- Utiliser des matériaux durables sans COV.
- Partenariat avec la communauté qui va dans le sens du développement durable pour l'usage communautaire en dehors des périodes d'usage scolaire
- Utilisation de matériaux durables à entretien minimal; valorisation du bois dans la mesure du possible.
- Mesures d'économie d'énergie, une enveloppe de bâtiment performante avec une bonne isolation
- L'utilisation de verre Low-E, des détails de construction qui évitent les ponts thermiques.
- Il y aura d'autres mesures d'économie d'énergie, telles que l'intégration d'un système de récupération de chaleur ou utilisation de géothermie ou de l'éclairage à faible consommation énergétique.

Je suis également confiant que la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys appliquera sa politique sur le développement durable et cherchera dans l'implantation finale à maximiser les mesures d'atténuation sur le milieu.

http://media.csmb.qc.ca/public/041/dev_durable/promo_c5v1s2/promo_dev_durablePDC.html

Je me permets de présenter quelques exemples de parcs-écoles et d'écoles certifiées LEED au Québec et ailleurs, en espérant qu'une certification LEED sera envisagée lors de l'implantation finale, afin de s'harmoniser aux autres bâtiments construits à l'Île-des-Sœurs dans les dernières années.

École LEED David Suzuki



<http://www.suzukipublicschool.ca/index.html>

L'école Crouch Hill Park and Ashmount Primary School development, dans l'arrondissement Islington de Londres.



http://www.worldlandscapearchitect.com/work-commences-carbon-zero-community-park-school-grontmij/?sms_ss=blogger&at_xt=4de19c49f312d01f%2C0

ÉCOLE PRIMAIRE DE LA GRANDE HERMINE - QUÉBEC



<http://www.voirvert.ca/projets/projet-etude/l%E2%80%99ecole-primaire-de-la-grande-hermine>

http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2008/09/23/003-LEED_ecole_primaire_limoilou.shtml

Crédits LEED

Critères d'évaluation	Points
Aménagement écologique des sites	6
Gestion efficace de l'eau	2
Énergie et atmosphère	4
Matériaux et ressources	6
Qualité des environnements intérieurs	9
Innovation et processus de design	3
Total	30

ÉCOLE PRIMAIRE DE LA GRANDE HERMINE - QUÉBEC**Mesures durables**

- Les finis intérieurs ont été sélectionnés pour l'amélioration de la qualité de l'air, incluant l'utilisation de peintures à faible teneur en composés organiques volatils pour l'ensemble de l'école, calfeutrant, tapis et ameublement en bois sans urée formaldéhyde.
- Durant les travaux de construction, des mesures de prévention ont été utilisées pour éviter la contamination des systèmes de ventilation par l'obturation des bouches des conduits, ce qui réduit les risques de problèmes respiratoires pour les occupants.
- L'école possède aussi un programme de recyclage et de covoiturage actif.
- Les architectes ont élaboré des stratégies écologiques de design comme le respect de la végétation existante, l'installation d'une toiture certifiée *Energy Star®*, d'une toiture végétale, une orientation des classes dans un axe est-ouest pour contrôler les gains thermiques et éviter l'éblouissement, une fenestration à haute performance, une enveloppe extérieure à valeur isolante optimisée, la gestion des déchets de construction, ainsi que la formation et la présentation des processus écologiques aux ouvriers.

En chiffres

- 98 % des débris de déconstruction recyclés ou valorisés
- 88 % des déchets de construction détournés de l'enfouissement
- 40 % de réduction de la consommation énergétique
- 40 % des matériaux de provenance régionale

Optimisation de la performance énergétique *

Le bâtiment est doté d'un bon nombre de mesures d'efficacité énergétique :

- Récupérateur de chaleur à haute efficacité sur deux systèmes de ventilation
- Chaudière au gaz naturel avec rendement supérieur
- Puissance d'éclairage inférieure au cas de référence
- Ventilation efficace
- Détecteurs d'occupation et de luminosité pour l'éclairage
- Murs, toits et fenêtres plus performantes que le cas de référence
- Entraînement des pompes à fréquence variable

La combinaison de ces mesures permet ainsi une réduction de la consommation d'énergie de l'ordre de 40 % par rapport au bâtiment de référence du *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB)*, tel que calculé à l'aide du logiciel de simulation de consommation d'énergie des bâtiments EE4 version 1.6.

ÉCOLE PRIMAIRE DE LA GRANDE HERMINE - QUÉBEC

Les systèmes implantés se déclinent comme suit :

- **Récupérateur à cassettes Regent-Eco** : cette mesure consiste à récupérer la chaleur extraite du bâtiment par le système de ventilation amenant l'air frais à l'intérieur du bâtiment. Ce récupérateur possède une efficacité moyenne d'environ 80 %. Dans le présent projet, ce système a été implanté pour récupérer l'énergie provenant des salles de classe et des gymnases en préchauffant l'air neuf amené à ces locaux. Ainsi, cette mesure permet de réduire la taille des équipements de production de chaleur à l'intérieur du bâtiment et la consommation d'énergie de ces derniers.
- **Chaudières efficaces** : le bâtiment comporte un système de chauffage à l'eau chaude et est doté d'une combinaison de chaudières au gaz naturel et à l'électricité. La chaudière au gaz naturel possède un rendement très efficace d'une moyenne de 85 %. De plus, le bâtiment est doté d'une chaudière électrique à accumulation thermique. Cette chaudière utilise l'énergie électrique pour le chauffage lors des périodes d'utilisation moins importante d'électricité. Cet appareil permet d'emmagasiner de l'énergie afin de l'utiliser lors de période d'utilisation électrique plus importante, et ce, jusqu'à épuisement de cette réserve. Ainsi, le rendement d'une chaudière électrique étant plus élevé que le rendement d'une chaudière au gaz naturel, des économies d'énergie sont réalisées. Il est à noter que ce type d'équipement permet de réduire la facture énergétique globale du bâtiment en optimisant la consommation énergétique du bâtiment sans augmenter l'appel de puissance.
- **Ventilation efficace** : le système de ventilation du bâtiment possède un contrôle de l'admission du débit d'air neuf en fonction de l'occupation de certains secteurs et en fonction du taux de CO₂. De plus, les diffuseurs utilisés sont à haute induction, améliorant la qualité de la distribution de la ventilation et diminuant les problèmes de stratification.
- **Pompes à vitesse variable** : les pompes de circulation de l'eau de chauffage sont actionnées par des entraînements à vitesse variable, permettant ainsi de réduire le débit de pompage plusieurs heures par année. Cette réduction de débit permet de réduire la puissance requise des pompes et, du même coup, réduire la consommation énergétique reliée au système de pompage du bâtiment.
- **Éclairage efficace, détecteurs de mouvement et de luminosité** : dans ce bâtiment, l'éclairage efficace a été considéré et consiste à l'utilisation de luminaires ayant la plus faible consommation d'énergie selon les besoins requis des différents locaux. Dans la majorité des locaux, des luminaires fluorescents avec ballasts électroniques et tubes T-8 de 28 Watts chacun ont été utilisés. Dans les gymnases, des luminaires fluorescents avec tubes T-5 HO sont utilisés pour l'éclairage global. De plus, des détecteurs de mouvements et de luminosité sont installés dans la majorité des locaux afin de réduire la consommation d'énergie lorsque ces locaux ne nécessitent pas d'éclairage

PARC-ÉCOLE À VALLEYFIELD



<http://www.infosuroit.com/un-parc-ecole-vert-pour-ecole-sacre-coeur-et-quartier-champlain-a-valleyfield/>

CONCEPT DE PARC-ÉCOLE À MERCIER

<http://desbonsvents.csdgs.qc.ca/>



11 Batiscan Mercier, Québec, J6R 2P2 - (514)380-8899 #4571 - (1888) 941-4003 - desbonsvents@csdgs.qc.ca

<http://www.chateauguayexpress.ca/Communaute/2011-12-15/article-2838757/Une-premiere-pelletee-de-terre-pour-la-nouvelle-ecole-primaire-de-Mercier/1>

<http://www.hebdosregionaux.ca/monteregie/2011/05/14/la-nouvelle-ecole-de-mercier-au-parc-raymond-pitre>

Comme résident de L'Île-des-Sœurs qui a à cœur l'environnement et la santé de mes enfants, j'appuie le projet d'école pour son apport au développement durable. Je crois qu'il est souhaitable que toutes les mesures soient mises en œuvre pour répondre aux critères LEED à long terme.

La revue Architecture Week décrit bien les conditions d'implantation d'une école qui respecte les principes du développement durable, soit :

1. Au centre de l'unité géographique
2. Liée à des sentiers pédestres et pistes cyclables
3. À l'extérieur des milieux humides et habitats naturels
4. Coordinée avec les réseaux existants de transports, d'eau, d'égout et d'énergie.

Similarly, in many suburban communities that are short on parks, such distribution can ensure that the school grounds are available for sports and play after school and can serve the wider community.

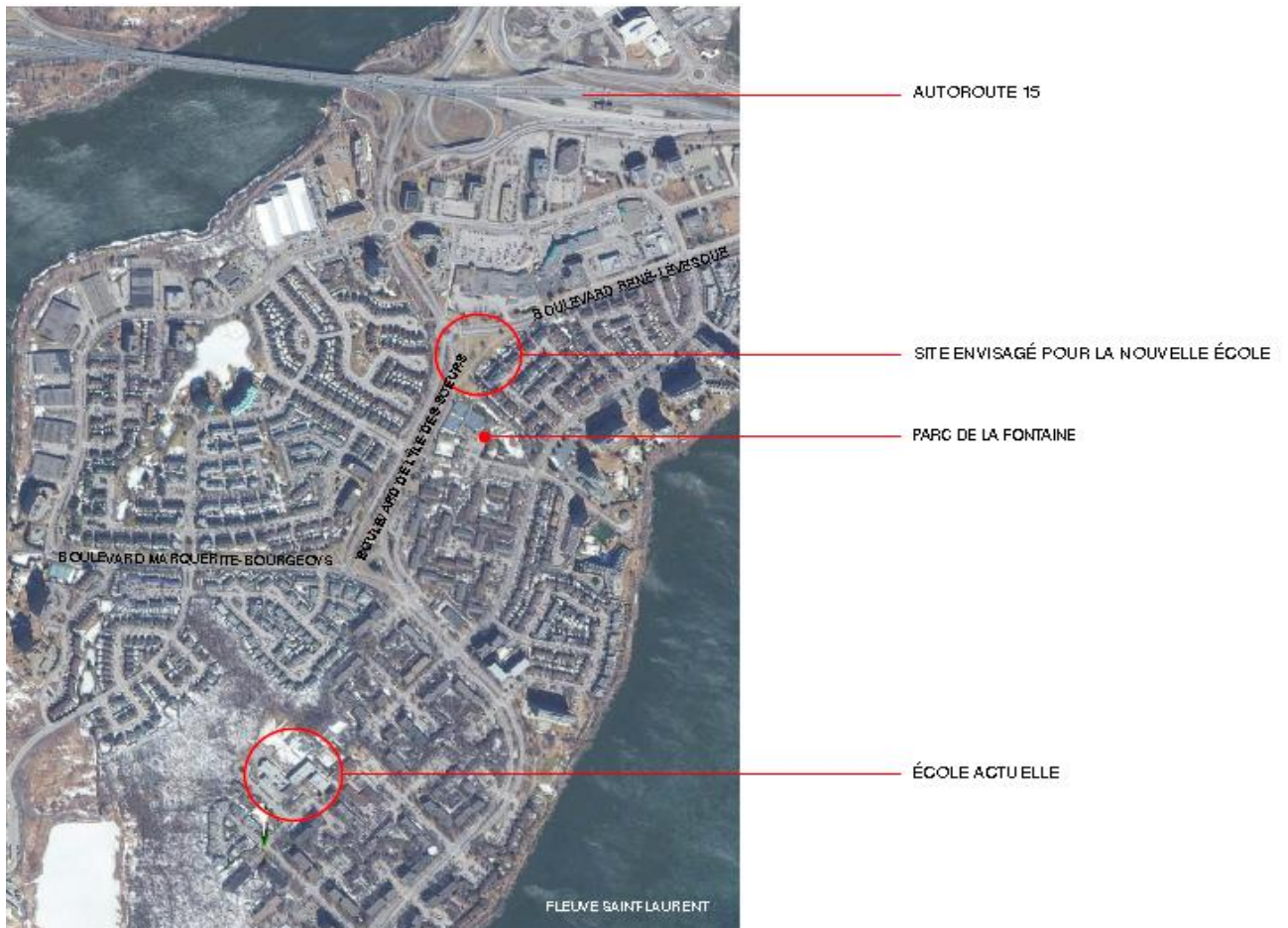
The sustainable school site is:

- *Central to the community it serves.*
- *Linked to walking and bike-friendly routes.*
- *Outside sensitive habitat.*
- *Coordinated with existing transportation, water, waste, and energy networks.*

Architecture Week, 0714, 2010

Il est donc clairement démontré dans le plan d'implantation déposé à l'OCPM que :

1. Le coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs est au centre de l'unité géographique et près des accès routiers
2. Le coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs est lié à des sentiers pédestres et pistes cyclables, ce qui favorisera la marche, le vélo
3. Le coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs est à l'extérieur des milieux humides et habitats naturels, contrairement au site Archambault qui est situé aux abords d'un boisé protégé et du Lac des Battures
4. Le coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs est lié aux réseaux existants de transports, d'eau, d'égout et d'énergie. Lors des consultations du 17 et 18 juin dernier, on a mentionné à plusieurs reprises que le système d'aqueduc et d'égout existant seraient réutilisés ce qui expliquait en partie la localisation des bâtiments.



Par ailleurs, le terrain du triangle répond en tous points aux critères émis par la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) qui regroupe plus de 100 organismes et municipalités, incluant la Ville de Montréal:

- Le coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs est un emplacement au cœur du quartier résidentiel
- Le coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs favorisera les déplacements actifs
- Le projet d'implantation d'une école 3-18 inclut une infrastructure sportive (gymnase) et communautaire disponible après les heures de classe à la population
- Le projet d'implantation d'une école 3-18 sera localisé sur un espace vert qui favorise un mode de vie actif
- Le projet d'implantation d'une école 3-18 au coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs aura des accès piétonnier et cyclable sécuritaires
- Le projet d'implantation d'une école 3-18 au coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs comprendra des mesures d'apaisement de la circulation et d'aménagement physique (tels que proposés par CIMA +), comme l'ajout d'un brigadier scolaire

Les arguments de développement durable et de conservation du caractère champêtre de l'Ile-des-Sœurs ne tiennent pas la route. Des milliers de familles habitent aujourd'hui l'île-des-Sœurs pour la qualité de son école, la proximité du centre-ville et ses espaces verts naturels qui ne sont pas menacés par le projet de construction d'une seconde école primaire sur un terrain vacant gazonné. Je rêve d'une école socialement acceptable, mais j'ai perdu confiance en la bonne foi des opposants dans leurs revendications. Pour une école verte et responsable intégrée dans son milieu qui contribuera à un environnement sain pour des générations à venir !

4. L'école favorisera le déplacement actif – le chemin vers l'école

Depuis 2010, mon intervention dans le débat public porte également sur le choix du site Lafontaine comme un outil de développement du transport actif. L'école actuelle, par les bassins qu'elle dessert et la géographie qu'elle couvre, n'optimise pas le potentiel de ce mode de transport qui est essentiel à la santé physique et mentale de nos enfants.

J'ai recensé plusieurs études dans la littérature qui font un lien direct entre la proximité de l'école et le transport actif des enfants. La marche ou le vélo se feront en toute sécurité

Des chercheurs du Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CRCHUM) ainsi que du Département de médecine sociale et préventive ont publié une étude qui démontre que c'est entre l'âge de 6 et 10 ans que ces enfants sont les plus actifs dans leurs déplacements depuis et vers l'école.

Une étude publiée par Statistique Canada en janvier 2011 dernier rapportait aussi que chez les jeunes de 5 à 17 ans, seulement 7 % atteignent le niveau d'activité recommandé pour leur âge, soit 60 minutes d'activité modérée à vigoureuse chaque jour. L'étude des chercheurs montréalais précise que les facteurs qui favorisent le déplacement actif sont :

- la proximité de l'école
- l'accompagnement d'amis demeurant près du domicile de l'enfant
- l'accompagnement de frères ou sœurs plus âgés
- la présence de feux de circulation ou de passages piétonniers pour rendre le trajet plus sécuritaire.

<http://depotcrchum.gc.ca/Public/Roman%20Pabayo.pdf>

Je crois que le choix du site par l'arrondissement de Verdun et la CSMB est optimal afin de promouvoir le déplacement actif.

Le projet d'implantation d'une école 3-18 au coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs favorisera les déplacements actifs car les bassins d'enfants seront à proximité de l'école. Par ailleurs, les mesures incitatives au transport actif de l'école primaire actuelle comme le Marchons vers l'école permettront d'encadrer et d'accompagner les enfants afin de les sensibiliser à la marche.

En ce qui a trait au feu de circulation, je suis d'avis que le carrefour giratoire actuel avec une vitesse de 25 km/h et l'ajout d'un brigadier suffiront à assurer la sécurité des enfants et que l'ajout d'un feu de circulation ne sera pas nécessaire.

Saviez-vous que le carrefour giratoire de la rue Principale à la ville d'Alpine, dans l'état de l'Utah, est situé près d'une école primaire et secondaire. Les enfants utilisent quotidiennement ce nouveau giratoire qui est sur leur chemin pour se rendre à l'école. Durant les heures d'école il y a un brigadier pour les aider. Lorsque le brigadier est présent, des feux jaunes clignotent en permanence.



Il existe plus d'une trentaine d'exemples recensés aux États-Unis d'école aux abords d'un carrefour giratoire <http://www.ourston.com/files/Resources/Documents/Schools/Roundabouts%20at%20Schools.pdf>

EXEMPLES D'ÉCOLES AUX ÉTATS-UNIS CONSTRUITES AUX ABORDS DE CARREFOURS GIRATOIRES

USA Roundabouts at Schools DRAFT, Revision 14														Development	Location (street type)
City, State	Location or Intersection	School Level	Number of Rbts	Years in Service	Constructing Authority	Vehicles Aday on Main Road	Name of School	Site Description	Contact Info	Previous configuration	Name of Roundabout	Comments			
1	Cleawater, FL	Intersection of Palmetto St & Casler Av	Middle	1	Under constn.	City of Cleawater	10,000	John F. Kennedy Middle School	School crosses the roundabout	Ken Sides, PE, City of Cleawater, FL, 724-662-4792	2-way stop	John F. Kennedy Roundabout	Proposed by residents at a traffic calming charrette. 98% of property owners signed petition approving the project.		
2	Montpelier, VT	Spring Street at Main Street	Middle School (Elementary School 4 blocks away)	1	Completed in 1995	City	12,000	Main Street Middle School	Single lane, three-legged roundabout; school is one block northeast from the roundabout	Tom McArde, Assistant Public Works Director, (802) 223-9508.	Odd Y configuration, with stop control for one left turn, no crosswalks	Keck Circle	School has given the City very positive comments, especially those who remember the previous condition.	Some minor commercial, primarily single family Residential, with several multifamily (3 to 7 units) units per acre.	Major Arterial and Minor Arterial
3	Village of Howard, WI	Linleville Road at Cardinal Lane and Linleville Road at Rockwell Road	Elementary (K-4 grade), intermediate (5-6 grade) & High school (9-12 grade)	2	Completed October 1999	Village	7,000 (est)	Forest Glen Elementary School, Bay Port High School	Two single-lane roundabouts on Linleville Road, formerly a high-speed rural section road project also included bike lanes and sidewalks	Cole Runge, Principal Planner, Brown County Planning Commission (920) 448-3400 colenr@green-bayarea.us	Two-way stop / one-way stop (Linleville not stopped at both intersections)		Agreat study on these roundabouts is online at http://www.co.brown.wi.us/Planning/Form/stlinleville_roundabout_study.pdf	Commercial and industrial in the nearby area. Residential development is south of the roundabouts, at about 3 to 4 units per Acre.	Minor Arterial
4	Sonoma County, CA		High school	1	3	County									
5	Lake Worth, FL		High school	1	2	FOOT									
6	University Place, WA	Grandview Drive and Olympic Boulevard	Middle & High school adjacent, Elementary school within range.	1	Completed in July 1997	City	13,000	Curtis High School and Curtis Junior High School	School is on the corner at the roundabout	Don Nutter, Project Manager, City of University Place (253) 460-2534	4-way stop		Total of 6 roundabouts on Grandview Drive within 2.5 miles. During school peaks prior to the roundabout, 1/4 mile backups were experienced. Now, queues are only 2 or 3 cars long.	Single Family residential, perhaps 3 to 4 units per acre	Collectors
7	DePere, WI	Chicago St. at Liberal St. and Chicago St. at Swan Road and Dickinson St. at East River Drive	Elementary & High schools-Middle School and High School	3	Completed August 2001	School board	9,000 (est)	East De Pere Middle School and De Pere High School	These roundabouts are in a series along Chicago Street/Dickinson Street. The westernmost roundabout is at Liberal Street and the high school entrance, the middle roundabout (at Swan Road) is just north of the middle school.	Cole Runge, Principal Planner, Brown County Planning Commission (920) 448-3400 colenr@green-bayarea.us	One-way stop for all three (no stops on Chicago/Dickinson)		Pedestrian activity and bicycle activity is fairly significant 7 days a week. Kids walk to and from school through the two westernmost roundabouts.	North of Chicago is a medical clinic and church, and residential, 4-5 units per acre. South is some commercial. Further east it is developing with a combination of single- and multi-family, so the density is becoming even higher.	Minor Arterial
8	Davis, CA		University	9	9	University									
9	MI		University	3	Years	University									
10	Jackson, MS		Middle school & University	5	Under constn.	City	20,000-30,000								
11	Corey, Long Island, New York		High school and Middle (to be verified)	1	0.3	School Board									

15	Honolulu, HI	Likini Street at Ala Ilima Street and Ala Liliko'i Street	Elementary school	2	3	City		Salt Lake Elementary School	Single lane roundabout, 500 feet from elementary school (one reason the site was chosen).	Hanson Bright Rue, (404) 979-7310 or Paul Wben, Chief, Traffic Engineering, City and County of Honolulu - (808) 523-4125	2-way stop		The principal loves it - Harrison Rue.	Most of the development in the area is single family residential - about 6 units per acre	Major Collector
16	Davis, CA	Shaata Drive at Olympic Drive	Elementary school	1	Completed in about 1990	City	3,000	Patein Elementary School	3-legged intersection, single-lane roundabout, school is about 300 feet to the west, next to the park that is immediately south of the roundabout	Will Marshall - wmarshall@cityof909.us.org (email preferred) or (530) 757-5686	1-way stop control		Parent drop-offs were becoming a problem with illegal U-turns - the roundabout allows easy U-turns	Parks and open space on the south side. Single family 6 units per acre on north side. Multi-family about 1/4 mile north	Minor Arterial / Major Collector
17	Needham, MA		Elementary school	2	Several	City									
18	Jackson, Michigan		Middle	1											
19	Charlotte, NC	Davidson Street and 9th Street	Elementary School	1		City of Charlotte		(The new school)	Near their new school				There is a private school (Trinity Episcopal School) 400 feet southeast of the roundabout.	Primarily residential, some single-family in addition to several apartment and condominium complexes.	
20	Nashua, NH	Near a large public school complex		1						Richard A. Rettig, 703-247-1592			Nashua's first roundabout		
21	Manoa, HI	Intersection of Mikodiam and Lowery	1/2 block from the elementary school (2 blocks from Harrison Rue's old house)	1						Kevin or Paul, Harrison B. Rue, 434-979-7310					
22	City of Lawrence, Kansas	Inverness Drive and Sunflower Park Place and Inverness Drive and 24th Place	Elementary school and Junior high	2	Built in 2001	City of Lawrence	2000	Sunflower Elementary School and Southwest Junior High School	3-legged intersection, single-lane roundabout. In front of the two schools. The 24th Place roundabout is about 1200 feet to the north	David E Wibodey, PE, Transportation/Traffic Engineer, City of Lawrence, Kansas, 785-832-3034	Intersection before, the roundabouts were built when the subdivision to the east was constructed along with and the road was widened to a divided two-lane road		Residential to the east and north, some apartments to the northeast	Collector	
23	City of Walnut Creek		By the Northgate High School	1						Kathy Wilkie at (925) 943-5890, ext 222					
24	Kennewick, WA	10th Avenue and Union Street	Elementary School	1	0.5	City of Kennewick	14,200	Lincoln Elementary School	1/3 mile from school, primary bus and traffic route for the school, on school walking route, has adult crossing guards.	Peter Beaudry, PWE Director, 509-958-4292	2-way stop, marked school crosswalk across major leg with school speed beacon (30mph) during crossing times with adult crossing guards.				
25	Rochester Hills, MI	Sheldon and Tienken Roads	Middle School & High School	1	Built in 2001	Joint City / Road Commission for Oakland County	16,017 vpd per 2003 count	Hart M.S. & Stoney Creek H.S.	HS occupies NW quadrant of junction, MS is 1/4 mile north (along stem of Tee)	David Allen, R.C.O.C. 248-965-4532 or Steve Dearing, OHM 734-466-4413	Tee intersection in middle of reverse horizontal curve		Fourth roundabout in City, second on major roadway.		

LES BIENFAITS DU TRANSPORT ACTIF SUR LES ENFANTS

Le projet d'école à l'Île-des-Sœurs au coin des boulevards René-Lévesque et Île-des-Sœurs comportera tous les avantages et bienfaits du transport actif, soit :

1. Permet aux enfants d'interagir avec leurs voisins, ce qui est important pour le développement social des communautés
2. L'école de quartier donne ainsi aux enfants l'occasion d'utiliser le quartier avec une certaine autonomie
3. L'école permet d'apprendre à se déplacer de manière sécuritaire
4. Parce qu'il permet d'intégrer l'activité physique dans la vie quotidienne, le transport actif pour les déplacements scolaires pourrait donc représenter un outil pour prévenir l'obésité
5. Il permet d'augmenter le temps consacré aux activités physiques à l'école, souvent trop faible, surtout dans les écoles canadiennes
6. Il offre aux jeunes des occasions d'expérimenter et de s'approprier leur quartier, ce qui peut constituer un lieu d'apprentissage aussi important que la famille et l'école
7. Les enfants peuvent ainsi expérimenter une certaine liberté au moment où ils sont en train de développer leur autonomie
8. La mobilité autonome des enfants, sans la supervision directe d'un adulte, passe en effet par le transport actif, permettant l'acquisition d'habiletés essentielles au développement

L'école de quartier, vers laquelle les enfants peuvent aller de manière autonome à pied et à vélo, apporte plusieurs des caractéristiques que les enfants recherchent dans un milieu de vie de qualité. Elle constitue une extension de l'espace public ; c'est-à-dire un lieu qui, au même titre que la ruelle et le parc, permet aux enfants d'interagir avec leurs voisins, ce qui est important pour le développement social des communautés. L'école de quartier constitue aussi une destination proche, potentiellement. Elle donne ainsi aux enfants l'occasion d'utiliser le quartier avec une certaine autonomie, d'apprendre à se déplacer de manière sécuritaire et, bien entendu, de rassurer leurs parents. Plus encore, l'école à proximité de la maison offre aux familles l'occasion de marcher et de pédaler dans les rues du quartier, d'animer celles-ci et de faire du voisinage un lieu convivial.

L'aménagement de quartiers qui encouragent des modes de transport accessibles aux enfants est crucial si l'on veut créer des villes inclusives, adaptées à tous et favorables au développement de communautés fortes. Aujourd'hui, il peut être difficile de concilier les modes de vie des familles avec les formes traditionnelles d'utilisation du quartier, comme la marche et le vélo vers l'école. Ceci étant dit, l'attachement des enfants (et des personnes en général) à leur voisinage demeure important. Les enfants ont sûrement beaucoup à dire et à faire pour inventer de nouvelles manières de vivre en ville, de partager le quartier et de grandir ensemble.

*On observe une diminution drastique du transport actif chez les enfants d'âge scolaire. En 1971, environ 80 % des enfants canadiens de 7-8 ans marchaient pour se rendre à l'école. Selon une étude réalisée dans les régions de Montréal et de Trois-Rivières, seulement 30 % des élèves québécois se déplaçaient encore à pied vers l'école en 2008. **C'est principalement la distance accrue entre le domicile et l'école qui explique pourquoi les élèves marchent peu.***

L'école joue un rôle important dans la vie des enfants et de leurs parents : elle est au cœur de la vie quotidienne et marque le rythme des activités des membres d'une famille; elle peut même être un facteur décisif dans le choix du lieu de résidence (Viard, 2006). Aux heures d'entrée et de sortie des classes (les heures de pointe de la circulation), l'école est génératrice d'un très grand nombre de déplacements à pied, à vélo et, de plus en plus souvent en Amérique du Nord, en transport collectif, en transport scolaire et en automobile (Demers, 2006).

La motorisation des déplacements scolaires se répercute sur la mobilité des enfants et, plus particulièrement, sur leur capacité à développer une expérience approfondie du quartier et de la ville. Les parents y sont pour beaucoup dans cette motorisation, leurs préoccupations et leurs comportements ayant une forte influence sur la mobilité de leurs enfants et, bien entendu, sur la place qu'ils peuvent ainsi prendre dans la ville.

Le déclin du transport actif a une grande incidence sur les enfants, la marche et le vélo étant importants, non seulement pour assurer leur mobilité, mais également pour leur jeu, leur socialisation et leur développement (Torres, 2007). Le déclin du transport actif est associé à la progression des modes de vie sédentaires (i.e. suscitant peu d'activité physique), à l'obésité et à l'embonpoint, dont le taux progresse de manière alarmante chez les jeunes. Au Canada, par exemple, entre 1978 et 2004, le taux d'obésité est passé de 3 % à 8 % chez les 2-17 ans alors que celui de l'embonpoint passait de 12 % à 18 % (ASPQ, 2006). L'obésité – considérée par l'OMS comme une épidémie – est un véritable fardeau social (Katzmarzyk et Janssen, 2004; Starky, 2005); elle constitue un facteur de risque pour de nombreuses maladies et l'une des principales causes prévisibles de mortalité dans de nombreux pays industrialisés (Bray, 2004).

*Pour plusieurs experts, la marche constituerait la manière la plus simple d'augmenter le niveau d'activité physique des individus. En s'appuyant sur une revue des stratégies en faveur de l'activité physique réalisée par Hillsdon et Thorogood (1996), l'OMS-Europe conclut que la marche constitue la forme la plus importante d'activité physique, parce qu'elle est accessible à tous : "Interventions that encourage walking and do not require attendance at a facility are most likely to lead to sustainable increases in overall physical activity" (OMS, 2002 : 9). **Parce qu'il permet d'intégrer l'activité physique dans la vie quotidienne, le transport actif pour les déplacements scolaires pourrait donc représenter un outil pour prévenir l'obésité (Heelan et al., 2005). Il permet d'augmenter le temps consacré aux activités physiques à l'école, souvent trop faible, surtout dans les écoles canadiennes (Raine, 2004). Il s'agit d'une activité d'autant plus importante qu'à peine 9 % des jeunes Canadiennes et Canadiens âgés de 2 à 15 ans auraient un niveau d'activité physique conforme aux recommandations nationales; par ailleurs, 73 % des jeunes de ce groupe d'âge ne font pas suffisamment d'activité physique pour maintenir un poids santé (Cameron et al., 2007).***

Selon Mackett et Paskins (2008), les jeunes qui se déplacent à pied entre la maison et l'école sont généralement plus actifs que ceux qui ne marchent pas. Le nombre de calories brûlées lors de ces déplacements équivaudrait à deux heures hebdomadaires d'éducation physique en classe (Mackett et al., 2005). Tudor-Locke et al. (2001) ont également montré que les enfants qui vont à l'école à pied brûlent davantage de calories que ceux qui s'y rendent en automobile.

*Indépendamment de la quantité de calories directement dépensées, la marche et le vélo permettent un contact direct avec le milieu dans lequel nous vivons; **ils offrent aux jeunes des occasions d'expérimenter et de s'approprier leur quartier, ce qui peut constituer un lieu d'apprentissage aussi important que la famille et l'école (Prezza et al., 2005).** Les enfants peuvent ainsi expérimenter une certaine liberté au moment où ils*

sont en train de développer leur autonomie (Kyttä, 2003; Merom et al., 2006). La mobilité autonome des enfants, sans la supervision directe d'un adulte, passe en effet par le transport actif, permettant **l'acquisition d'habiletés essentielles au développement** (Davis et Jones, 1996; Dixey, 1998; Fotel et Thomsen, 2003) et de ce que Rissotto et Tonucci (2002) appellent des compétences environnementales.

Le choix du transport actif (en particulier la marche) est déterminé par de nombreux facteurs; la forme urbaine, que Cervero et Kockelman (1997) conceptualisent sous l'idée des « 3D » – density, diversity, design –, est un facteur très important en ce qu'elle a une incidence sur les distances à parcourir. **Rappelons que la distance a, en effet, une forte influence sur le choix de la marche pour les trajets scolaires** (Ewing, 2005). **Ainsi, la taille des bassins de desserte des écoles sur la pratique de la marche ou du vélo est déterminante; la pratique du transport actif est d'ailleurs plus élevée pour les écoles primaires que pour les écoles secondaires, l'aire de desserte de ces dernières étant généralement plus importante que pour les écoles primaires** (Bussière et al., 2009).

Si la gestion des réseaux scolaires, détachée de la valeur de proximité, constitue une stratégie féconde pour l'optimisation de ressources dans le contexte démographique actuel, son impact reste très important pour les milieux. Autrefois au cœur du quartier, l'école permettait aux enfants de rencontrer leurs voisins. Il nous faut nous interroger sur la place actuelle des écoles privées et des écoles publiques à vocation particulière compte tenu de leur impact sur la mobilité et leur contribution potentielle pour augmenter la part du transport actif. Car le choix de ces écoles vient réduire les occasions de contact avec ceux qui habitent le quartier, tandis que la motorisation du trajet scolaire fait peu à peu disparaître ce qui était, autrefois, un moment très instructif : **le chemin vers l'école**.

P. Lewis et J. Torres, Les parents et les déplacements entre la maison et l'école primaire : quelle place pour l'enfant dans la ville?, *Enfances, Familles, Générations*, no 12, 2010, p. 44-65 -

www.efg.inrs.ca

Le Parc de la Fontaine est l'emplacement idéal à l'Île-des-Sœurs, considérant les principes du groupe Équiterre, la provenance de la population scolaire et la répartition des enfants sur le territoire. Une école de marcheurs qui encourage le transport actif et diminue le transport scolaire pour la grande majorité permet d'être cohérent avec les objectifs d'accessibilité, de renforcement du tissu urbain existant et d'économie d'énergie en déplacements.

A2-4 SE DOTER D'UNE POLITIQUE DE LOCALISATION DES ÉDIFICES PUBLICS

Mesure

» *Se doter d'une politique de localisation des édifices publics (écoles, CLSC, édifices gouvernementaux, etc.) cohérente avec les objectifs d'accessibilité, de renforcement du tissu urbain existant et d'économies d'énergie en déplacements.*

*L'État québécois et l'ensemble des institutions qui le composent constituent un acteur majeur dont les choix (sociaux, environnementaux, etc.) ont une influence considérable sur la société québécoise. En matière d'aménagement du territoire, la répartition des activités de l'État sur le territoire, aussi bien à petite qu'à grande échelle, influence autant l'occupation du territoire – et le développement régional – que la revitalisation urbaine et les besoins en infrastructures de transport. Le gouvernement se doit d'assumer un rôle de leader exemplaire dans ce domaine en mettant en cohérence ses pratiques avec les objectifs de réduction de la dépendance au pétrole. En plus de constituer des exemples à suivre, **les choix de localisation des édifices et services publics ont un rôle majeur à jouer dans l'aménagement des collectivités et dans les distances parcourues en véhicules motorisés par les ménages, que ce soit pour se rendre travailler ou pour accéder aux services fournis par l'État.** En général, les édifices publics sont localisés dans des secteurs accessibles et cohérents avec leurs activités. La construction de nouveaux édifices doit poursuivre les objectifs de localisation optimale.*

L'État donne déjà l'exemple en favorisant l'utilisation des transports collectifs et actifs chez ses employés par la mise en œuvre de plans de gestion des déplacements. Il importe de poursuivre cette action et de la renforcer en améliorant l'accès aux édifices gouvernementaux.

À titre d'exemple, orienter la porte principale d'un édifice vers un arrêt de transport collectif et non vers le stationnement arrière, mettre à disposition des supports à vélos pour les employés et les visiteurs, voire même intégrer un abribus au bâtiment, sont des signaux forts en faveur d'une mobilité plus durable.

Changer de direction

Équiterre, 2011

http://www.equiterre.org/sites/fichiers/changer_direction_fin2_lr.pdf

5. Le visage de l'opposition au projet de construction d'école

Depuis 2010, la rhétorique des opposants au projet se cache derrière de fausses vertus environnementales, ce qui déplace le débat de vraies questions. Des enfants ou des voitures ? L'éducation ou le béton? On veut une école. On sympathise avec les parents et les enfants. Mais dans pas ma cour.

Il est prouvé que le phénomène pas dans ma cour se manifeste « en fonction de la distance de l'équipement par rapport à la population locale¹ ».

Le phénomène NIMBY et l'implantation des grands équipements, Julien Lauzon : Urbanité, la revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'institut canadien des urbanistes, volume 2, numéro 2, juillet 2003

On a prétexté la protection des espaces verts

Puis le bruit

Puis les autobus

Puis la circulation sur Berlioz, maintenant au carrefour giratoire

Puis maintenant, on s'inquiète de la sécurité de nos enfants

Du caractère champêtre de l'Île-des-Sœurs

Il est cependant bien démontré par la littérature que si les environnementalistes ne tournent pas le dos aux « avocats du Pas dans ma cour », c'est le développement durable même qui sera mis en doute.

"If true environmentalists do not reject the NIMBYs that are preventing the densification and building of cities," says Andres Duany, the architect who designed Seaside, Florida, a project credited with launching the New Urbanism, "environmentalism itself is going to become questionable." Ultimately, the challenge is figuring out how to address NIMBYs' legitimate local concerns while encouraging them to see the bigger picture

<http://motherjones.com/environment/2010/04/urban-density-environmentalists>

Les opposants au projet d'école gèrent leur opposition comme un procès d'intention. En créant le doute raisonnable sur le processus, en remettant en cause la légalité des procédures, en menaçant de recours judiciaire, leurs arguments bien orchestrés depuis 2010 ont pour simple objectif de protéger leur quiétude. La proximité de leur domicile au site projeté de construction de l'école n'est pas le fruit du hasard, comme tant à le démontré la littérature scientifique sur le sujet.

¹ Le phénomène NIMBY et l'implantation des grands équipements, Julien Lauzon : Urbanité, la revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'institut canadien des urbanistes, volume 2, numéro 2, juillet 2003 :

Le Nimby n'est qu'une autre manifestation de la transformation des valeurs de notre société : la volonté de s'isoler, de se protéger de la différence. La recherche de la tranquillité ou, plus exactement, l'intolérance à tout ce qui pourrait un tant soit peu déranger notre quiétude est devenue évidente. En ce sens, le Nimby témoigne peut-être d'une manière de suburbanisation de la société. La ville-centre se transforme peu à peu sur le modèle de la banlieue, qui incarne mieux que tout l'individualisme. La ville a pourtant été bâtie sur la base de la diversité. Avec le Nimby, **c'est en quelque sorte la ville que l'on rejette, que l'on nie, dans ce qu'elle a de plus fondamental : la mixité et la diversité, voire la confrontation, qui ne peut qu'enrichir l'expérience quotidienne de la ville.** Ainsi, les Nimbys réclament tous les avantages de la ville, sans vouloir en assumer les inconvénients. Les exemples de ce refus de la ville sont nombreux : refus de projets de logements, HLM ou non, de commerces, pas toujours de grandes surfaces, de bars et restaurants, pour n'en citer que quelques-uns. Le rejet de l'automobile dans les quartiers centraux s'inscrit aussi dans cette dynamique, encore qu'il soit également posé en termes environnementaux.

Dans les dernières années, tous les projets en ville centre ont été contestés, même les plus inoffensifs, même ceux qui sont les plus susceptibles de contribuer à améliorer la ville. Tout se passe comme si la contestation était devenue un passage obligé en ville-centre, alors qu'en banlieue tout ou presque passe ou peut passer. Alors qu'on cherche à relancer la ville-centre, **tous les projets présentés dans les quartiers centraux font l'objet d'opposition.** En ce sens, la relance de la ville-centre apparaît difficile à réaliser. Peut-être le lien de confiance entre citoyens et élus est-il brisé, mais il n'en demeure pas moins qu'il est devenu pratiquement impossible d'y faire quoi que ce soit. Même la construction de logements est devenue difficile, pour ne pas dire impossible. Alors qu'on cherche à accroître les densités, les citoyens résistent parce qu'ils trouvent que la ville est déjà trop dense, trop urbaine en quelque sorte. Ce qui explique en partie du moins que les promoteurs soient davantage tentés par la banlieue que par la ville-centre.

Le syndrome « pas dans ma cour! », qu'on appelle en anglais NIMBY (acronyme de *not in my backyard!*), désigne l'ensemble des conflits qui caractérisent la localisation de projets générateurs de nuisances dans un endroit où la population va typiquement s'opposer à leur arrivée.

Depuis longtemps, les citoyens cherchent à participer aux décisions qui influent sur leur mode de vie. Le phénomène « Pas dans ma cour » (PDMC) ne date peut-être pas d'hier, mais sa manifestation la plus récente est devenue un problème épineux entravant le processus d'aménagement. Quand un changement est proposé dans un quartier, il arrive que les résidents qui y vivent se montrent sceptiques, voire hostiles, à l'égard des nouveaux aménagements. Les promoteurs, les urbanistes et les fonctionnaires municipaux se retrouvent souvent sur la défensive, ayant à prouver les avantages d'un nouveau projet.

Le syndrome « Pas dans ma cour » est défini comme suit : « Attitudes protectionnistes et tactiques d'exclusion et d'opposition adoptées par les groupes communautaires qui accueillent mal un nouvel aménagement dans leur quartier. »

Le syndrome PDMC découle de préoccupations à propos de changements dans le quartier, qui peuvent aller de remarques à propos du projet jusqu'à des préoccupations concernant les répercussions sur le quartier, comme la circulation et le type de bâtiments (souci typique dans le cas des constructions intercalaires et de la densification). Le syndrome PDMC se manifeste souvent quand un projet est perçu comme allant à l'encontre du style de vie et des attentes en matière d'investissement des résidents.

Le cas du Parc de la Fontaine depuis 2010 est bien documenté et semble mettre en opposition la société de loisirs des baby-boomers et la promotion de la construction de terrain de tennis additionnels et l'éducation des enfants dans une école de quartier et de proximité. L'éditorial de François Cardinal du 22 septembre 2011 **Pas dans mon parc** (en annexe) dresse un vrai portrait de l'opposition :

Belle polémique sur papier... Mais dans les faits, on est loin du débat moral sur l'avenir de la Cité. Les riverains, manifestement, ne veulent pas tant conserver le parc de la Fontaine... qu'éloigner toute école du voisinage et surtout, le bruit qui s'en échapperait.

On se retrouve ainsi avec un projet d'école bien pensé dans un parc (presque) entièrement préservé. Précisément l'équilibre que doit trouver une ville dont la priorité est de garder ses jeunes familles.

6. Le plan d'urbanisme inclut une action directe en soutien à l'école et toute la littérature sur l'urbanisme soutient le projet actuel dans son implantation

Comme citoyen engagé et déterminé à faire avancer le dossier d'éducation à l'Île-des-Sœurs, je me suis présenté à « l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de Montréal 904-07 ». J'ai plaidé pour la modification au plan d'urbanisme afin d'y inclure une action directe à soutenir les efforts de la CSMB dans l'obtention d'une seconde école. La version finale du document fait directement référence à ce plaidoyer et à celui de plusieurs autres parents et citoyens.

Plan d'urbanisme de Montréal (chapitre de l'arrondissement de Verdun 18 novembre 2010)

Dans la section "Les enjeux, les objectifs et les actions en matière d'aménagement", de nouvelles actions concrètes en appui à l'école sont rajoutées :

7. Consolider les pôles civiques et communautaires existants en concentrant les activités sociocommunautaires et les services municipaux à la population (nouvelles actions)

Afin de mettre en valeur les atouts des infrastructures existantes et aussi de compléter l'offre de services quant aux activités, l'arrondissement souhaite bonifier l'objectif existant de consolider les pôles civiques et communautaires, tout en concentrant les activités sociocommunautaires et les services municipaux. Ces nouvelles actions viennent reconnaître les besoins en termes de demande de services en éducation, en diffusion culturelle et en activités aquatiques. La modification du chapitre de l'arrondissement de Verdun viendrait spécifier ces intentions en ajoutant les actions suivantes :

- ***Supporter les démarches de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys pour le maintien d'une offre adéquate en éducation pour le cycle du primaire.***

Suite à ce gain de démocratie, je me suis aussi intéressé à la littérature sur le sujet. Depuis 1929, l'urbanisme municipal traite de la façon optimale de localiser et implanter une école dans un quartier

*Partant de l'idée de quartiers d'habitation conçus en fonction des équipements d'usage quotidien et à l'échelle du piéton (enfant en particulier), Perry (1929, cité dans Krizek, 2003) propose **dès les années 1930** une planification pour la ville de New York en unités de voisinage (neighborhood units) incluant quatre éléments clés :*

1) une école primaire, localisée au centre de l'unité géographique;

2) des aires de jeux et des parcs : 10 % de l'aire totale de l'unité selon James Dahir, un Britannique qui reprend les idées de Perry dès 1947 (cité dans Driedger, 1991);

3) des points de services locaux (magasins, épiceries, etc.);

4) une configuration des bâtiments et des rues qui assurent l'accès sécuritaire aux services pour tous, mais particulièrement pour les piétons.

Encore une fois, le projet d'implantation de nouvelle école au coin du boulevard René-Lévesque et Ile-des-Sœurs répond à tous ces critères.

Nouvel urbanisme et aménagement pour les enfants

Cette mouvance, née aux États-Unis et en place dans plusieurs cercles d'urbanistes et d'architectes depuis le début des années 1990, constitue une réaction à la ville étalée et à la dépendance à l'automobile que celle-ci engendre (Calthorpe, 1993; Calthorpe et Fulton, 2001). Il s'agit, encore ici, ni plus ni moins que de recréer les conditions des milieux préindustriels, dont la compacité et la diversité des fonctions (résidence, travail, commerce, etc.) rendaient possible les déplacements quotidiens par des modes de transport actif (marche, vélo), à la portée des enfants.

*De pair avec le courant du Nouvel urbanisme, l'aménagement **pour les enfants** s'exprime souvent par la mise en place de dispositifs qui visent à diminuer la circulation automobile, celle-ci constituant une préoccupation récurrente chez les parents (Lam, 2001; Mcmillan, 2005). On observe d'ailleurs que la mobilité autonome des enfants peut parfois être sacrifiée au profit de leur sécurité, voire au profit de la tranquillité d'esprit des parents. Cet arbitrage entre mobilité autonome et sécurité perçue se fait d'ailleurs dans un contexte particulier : celui de la gestion quotidienne des déplacements des différents membres du ménage, qui passe souvent par la voiture, comme nous le rappellent encore une fois Lewis et Torres dans leur article. Les auteurs mettent d'ailleurs en lumière la relation entre la mobilité des enfants et celle des parents : les résultats de leur étude, menée auprès d'un échantillon de presque 1500 élèves du primaire de Montréal et de Trois-Rivières, montrent bien que si **l'aménagement urbain est déterminant dans les habitudes de déplacement des enfants**, le contrôle des parents et leur influence comme modèles le sont tout autant. Par ailleurs, cette recherche confirme la complexité du système d'acteurs qui façonne la mobilité des enfants, un système dans lequel **les écoles, à travers leur distribution territoriale**, jouent un rôle de plus en plus important.*

M.-S. Cloutier et J. Torres, *L'enfant et la ville : notes introductives, Enfances, Familles, Générations*, no 12, 2010, p. i-xv - www.efg.inrs.ca

7. Proximité de l'école et valeur foncière des propriétés avoisinantes

Quoi que puissent en prétendre certains, il est clairement démontré que la combinaison de parc et d'école augmentera la valeur des maisons.

The impact of school quality and proximity is not limited to families with schoolaged children but extends to residential property owners generally. As has been found in previous studies, school quality has a significant positive impact on residential property values. However, the impact of school proximity appears to be as significant in terms of property values, with close proximity generally making a positive contribution to property values while greater than average distance from schools correlates with significantly lower property values. Further, the impact of proximity was more consistent over time than school quality, perhaps because quality can vary within a school across teachers, grades, and over time.

*These findings should be of particular interest in growing communities facing decisions of locating new schools. Educational quality is not the only factor affecting parental and student satisfaction with schooling. While parents are often the most vocal proponents of shorter commutes to schools, **other property owners could also benefit through increased property values.** Both improved educational quality and prudent choices about school locations could produce rewards for school districts and local communities through increased property tax revenues generated by higher property values.*

by Owusu-Edusei, Kwame Jr, Espey, Molly, Lin, Huiyan

[Journal of Agricultural and Applied Economics / Apr 2007](#)

...as long as the community maintains high-quality public schools, their property values will fair better than communities without.

The bottomline? Without good, solid schools, neighborhoods do suffer, and all residents feel the negative consequences.(1) Weimer, David L. and Wolkoff, Michael., School Performance and Housing Values: Using Non-Contiguous District and Incorporation Boundaries to Identify School Effects. National Tax Journal, Vol. 54, No. 3, pp. 231-253, June 2001.

8. Conclusion : une école pour la rentrée 2014-2015 est requise et le site proposé est le meilleur possible considérant les contraintes actuelles, tout en optimisant le déplacement actif. Tout a été essayé : il y a impasse et urgence d'agir maintenant sans aucuns délais additionnels. Une 3-18...au plus vite !

En guise de conclusion, les trois dernières années d'histoire récente du dossier de places-élèves à l'Île-des-Sœurs ne sont qu'un autre chapitre du grand livre des trente dernières années. Je me suis impliqué personnellement pour l'avenir de mes enfants et il y a bien des chances qu'ils fréquenteront la nouvelle école primaire. Je tiens à réaffirmer mes convictions profondes que la localisation choisie pour la construction de cette école est optimale dans tous les aspects. Je prévois m'impliquer activement dans la vie scolaire de cette nouvelle école par l'entremise du conseil d'établissement.

J'espère que la première pelletée de terre arrivera avant l'automne et que mes enfants pourront voir le fruit du travail de trois ans de leur papa se concrétiser.

Merci de votre lecture

ANNEXES

Revue de presse des interventions – Olivier Drouin 2010-2013

<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201010/14/01-4332303-une-autre-ecole-demandee-durgence-a-l-ile-des-soeurs.php>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2010-10-28/article-1902917/Petition-pour-une-nouvelle-ecole-pour-l-ile-des-soeurs-2012-2013/1>

<http://www.mesopinions.com/petition/enfants/ecole-demandee-urgence-ile-soeurs/2511>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Societe/Education/2010-11-11/article-1954873/Deux-terrains-disponibles-pour-l-ile-des-soeurs-1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-02-22/article-2267963/Nouvelle-ecole-a-l-ile-des-soeurs-les-silences-de-la-ministre-Line-Beauchamp-inquietent-les-parents/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-04-05/article-2403781/Construction-de-la-nouvelle-ecole-a-l-ile-des-soeurs-1>

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE_ARR_VER_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ETUDE_DEMOGRAPHIQUE_IDS_0921.PDF

<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201206/15/01-4535132-l-ile-des-soeurs-aura-sa-nouvelle-ecole-primaire.php>

<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201205/30/01-4529934-un-projet-decole-primaire-echoue-a-l-ile-des-soeurs.php>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-12-20/article-2842823/Deuxieme-ecole-primaire-a-l-ile-des-soeurs/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2010-10-21/article-1868807/Places-eleves-a-l-ile-des-soeurs-1>

<http://www.newswire.ca/en/story/842679/-r-e-p-r-i-s-e-invitation-aux-medias-des-milliers-de-residents-en-faveur-d-une-deuxieme-ecole-primaire-a-l-ile-des-soeurs>

<http://www.montrealxpress.ca/Actualites/Vos-nouvelles/2010-08-26/article-1700886/L-ile-des-soeurs-accueillera-950-eleves-1>

<http://journalmetro.com/actualites/montreal/35436/verduin-donne-le-feu-vert-a-la-construction-d-une-ecole-dans-un-parc-de-l-ile-des-soeurs/>

<http://www.newswire.ca/fr/story/842727/l-urgence-d-une-nouvelle-ecole-a-l-ile-des-soeurs-fait-consensus-des-milliers-de-parents-en-faveur-du-projet-d-ecole-primaire-sur-le-site-du-parc-lafo>

<http://www.newswire.ca/fr/story/769287/enfants-en-otage-a-l-ile-des-soeurs-jusqu-ou-ira-le-pas-dans-ma-cours-au-quebec>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2012-06-19/article-3012290/LAFIDS-applaudit-ladoption-de-la-loi-69-par-l-assemblee-nationale/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/2012-06-05/article-2996901/LAFIDS-trouve-la-decision-de-la-CSMB-inacceptable/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2012-02-28/article-2910250/Nouvelle-ecole-a-l-ile-des-soeurs-les-demarches-entrent-dans-une-nouvelle-phase/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-12-09/article-2830548/Places-eleves-et-nouvelle-ecole-a-l-ile-des-soeurs-la-CSMB-remet-les-pendules-a-l-heure/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-10-04/article-2766457/Projet-de-nouvelle-ecole-a-l-ile-des-soeurs-deux-rencontres-qui-nont-pas-eu-lieu/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/section/2011-08-23/article-2720903/Grand-pique-nique-familial-a-l-ile-des-soeurs-1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-07-26/article-2674127/Nomination-a-l-ile-des-soeurs-1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/2011-06-16/article-2590318/Ecole-au-parc-de-la-Fontaine-a-l-ile-des-soeurs-le-pour-et-le-contre.../1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-04-05/article-2403791/Une-deuxieme-ecole-primaire-pour-les-enfants-de-l-ile-des-soeurs-1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2010-12-02/article-2012340/Nouvelle-ecole-a-l-ile-des-soeurs-un-projet-qui-fait-1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2010-11-10/article-1949981/Petition-pour-une-nouvelle-ecole/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2010-11-03/article-1921536/Le-Conseil-d%26rsquo%3Betablissement-precise-ses-recommandations/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2010-10-28/article-1902917/Petition-pour-une-nouvelle-ecole-pour-l%26rsquo%3Bannee-scolaire-2012-2013/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Vie-de-quartier/Education/2010-10-22/article-1872016/Le-conseil-d%26rsquo%3Betablissement-analyse-diverses-suggestions/1>

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2010-10-06/article-1825782/Seconde-ecole-primaire-reclamee-/1>

<http://www.cjad.com/CJADLocalNews/entry.aspx?BlogEntryID=10258038>

<http://avocattours.monguidelocal.com/2011/06/22/pas-decole-dans-mon-parc/>

<http://sierra.mmic.net/dossier-ecole.pdf>

<http://sierra.mmic.net/pdf.html>



Québec, le 31 août 2011

Madame la Ministre Line Beauchamp
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^{ième} étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Plusieurs parents de la région de Montréal, particulièrement de l'Île des Soeurs, nous ont interpellés concernant le choix d'un site pour la construction d'une nouvelle école autorisée par vous-même.

Nous comprenons qu'il existe une problématique quant au processus permettant à la Ville de déterminer simplement et rapidement le meilleur emplacement à offrir à la Commission scolaire afin d'y ériger l'école octroyée et attendue par les parents du secteur.

Ayant eut vent de difficultés similaires dans d'autres municipalités au cours des dernières années, il nous semble approprié de recommander, à l'instar des parents de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys, que des modifications légales soient apportées à certains textes de loi ou réglementations, afin de permettre la mise en oeuvre d'un processus efficient de cession de terrain pour une construction d'école, à l'exemple des CPE.

Ceci permettrait d'économiser sur les coûts reliés à l'administration entourant une telle décision, sachant que dans tous les cas, se sont des argents publics qui sont utilisés.

Il nous apparait essentiel de prioriser dans les lois, le choix de terrain permettant l'érection d'établissements communs collectifs dédiés à nos enfants.

Nous espérons, Madame la Ministre, que vous pourrez donner suite à notre demande et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

oq.qc.ca



Gaston Rioux
Président

Pas dans mon parc... François Cardinal, La Presse, 22 septembre 2011

Dotée d'une seule école aussi vaste que bondée, l'Île-des-Sœurs se voit obligée d'en construire une seconde, d'ici 2013.

Qu'est-ce qui est plus important pour une communauté, un parc ou une école? C'est la question que pose le débat enflammé qui secoue L'Île-des-Sœurs depuis quelques mois.

Dotée d'une seule école aussi vaste que bondée, l'île se voit obligée d'en construire une seconde, d'ici 2013. Après avoir soigneusement étudié chacun des 24 terrains potentiels, l'arrondissement a jeté son dévolu sur un unique espace... vert. Les riverains se sont aussitôt levés d'un bloc, scandant «un parc, c'est sacré».

Belle polémique sur papier... Mais dans les faits, on est loin du débat moral sur l'avenir de la Cité. Les riverains, manifestement, ne veulent pas tant conserver le parc de la Fontaine... qu'éloigner toute école du voisinage et surtout, le bruit qui s'en échapperait.

D'abord, précisons qu'aucun espace vert ne disparaîtra. La nouvelle école n'empiétera que sur... 10% du parc. Mieux encore, elle sera construite là où se trouvent actuellement un parc à chiens sans gazon et un stationnement en béton! On est loin du saccage d'un précieux écosystème...

Ensuite, l'arrondissement s'est engagé à respecter TOUTES les recommandations du comité de travail ad hoc, dans lequel se trouvaient des opposants. En un mot: tout ce qui sera chambardé sera réimplanté.

On craignait la perte d'espace vert? La rue Place de la Fontaine sera fermée pour agrandir le parc (sans compter la cour verte, le toit végétal et les arbres supplémentaires). On tenait à la piscine et aux terrains de tennis? Ils seront conservés. Au parc à chiens? Déplacé. Au chalet de la piscine? Reconstitué à même l'école.

Enfin, tous les désagréments soulevés par les opposants ont trouvé solution... On ne voulait pas perdre le stationnement sur rue? Chaque espace sera déplacé en sous-sol, sous l'école. On ne voulait pas de trafic additionnel dans la rue Berlioz? On a changé l'entrée de côté. On craignait un éventuel agrandissement du bâtiment? Seul l'espace nécessaire pour l'école a été dézonné.

Il est vrai qu'à ses débuts, le projet n'avait rien de bien harmonieux. Ce qui soulevait des questions quant au choix de vocation. Mais à force d'audiences publiques, de séances du conseil et de remue-méninges au sein du comité, l'arrondissement a réussi à améliorer le projet qu'elle doit adopter ce soir. Suffisamment, en tout cas, pour qu'il ne devienne un dangereux précédent.

On se retrouve ainsi avec un projet d'école bien pensé dans un parc (presque) entièrement préservé. Précisément l'équilibre que doit trouver une ville dont la priorité est de garder ses jeunes familles.

Bien difficile, tant les concessions ont été nombreuses, de comprendre l'acharnement des opposants. Rappelons-nous, d'ailleurs, que ce n'est pas la première fois que les résidents de L'Île-des-Sœurs se battent pour éloigner les enfants de leur cour. En 2009, un groupe de résidents d'une tour voisine avait déposé une pétition dans le but de faire fermer un parc pour enfants, sous prétexte qu'ils riaient et criaient trop fort...

Un parc, c'est sacré vous dites?

<http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/francois-cardinal/201109/22/01-4450199-pas-dans-mon-parc.php>

<http://conseildepresse.gc.ca/decisions/d2011-09-013/>

Madame Michelle Courchesne

Présidente du Conseil du Trésor

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale

OBJET : Besoin urgent d'une 2^e école primaire à l'Île-des-Sœurs

Madame la Ministre,

Nous nous adressons à vous, aujourd'hui, à titre de parents inquiets.

L'École primaire Île-des-Sœurs (IDS) a déjà atteint sa capacité maximale pour l'année scolaire 2010-2011. L'année prochaine, il manquera de l'espace pour 2 classes, et le problème ne va que s'accroître. Notre école devra accueillir plus de 100 nouveaux élèves en 2012-2013, et ce, sans compter les migrations positives dans notre quartier qui, comme vous le savez, ne sont pas considérées dans les projections démographiques du Ministère de l'Éducation. Ces chiffres combinés avec les changements de ratios et l'évolution des différentes cohortes, on parle de 7 à 9 classes manquantes. En 6 ans, le nombre d'élèves va augmenter de 35% selon le ministère de Mme Beauchamp, et la population du quartier va s'accroître de 18 000 à 25 000 résidents. On peut aisément imaginer un scénario de 600 écoliers sans école d'ici quelques années !

Nous aimerions souligner qu'avec 945 écoliers cette année, l'École primaire IDS est l'école primaire la plus peuplée au Québec et elle est plus grande que bien des écoles secondaires. Le service de garde compte déjà plus de 500 écoliers, soit nettement plus que la capacité maximale de la majorité des écoles primaires au Québec. Il faut y avoir vécu l'heure du dîner dans le gymnase pour en comprendre l'aberration. Forcer les élèves à s'entasser davantage dans cette école disproportionnée n'est pas une solution envisageable à court terme.

Par ailleurs, les transferts administratifs vers Verdun terre ferme amèneraient les enfants à subir entre 1 et 2 heures de transport scolaire par jour à court terme. Avec les constructions à venir de l'échangeur Turcot et les projets autour de l'autoroute Bonaventure, la situation ne va que s'exacerber. Tout ce temps passé en transport pour ces écoliers irait à l'encontre des valeurs à la base du plan stratégique du Ministère déposé le 19 juin 2009 et contribuerait à l'empreinte carbone et à la pollution atmosphérique. Le Conseil du Trésor fera face à des choix difficiles dans les prochaines semaines dans le cadre du programme quinquennal des immobilisations 2010-2015. L'Éducation doit demeurer une priorité pour votre gouvernement, particulièrement dans le contexte de la baisse des ratios classes-élèves que vous avez personnellement instauré.

C'est pourquoi nous vous demandons d'approuver la demande de construction d'une nouvelle école primaire à l'Île-des-Sœurs, et ce, pour l'année scolaire 2012-2013.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations les plus sincères.

Olivier Drouin

Thierry Bransi

Parent et président du Conseil d'établissement

Parent et vice-président du Conseil d'établissement

Catherine Calabretta

Juliana Zerda

Parent, bénévole et membre du Conseil d'établissement

Parent, bénévole et membre du Conseil d'établissement

Montréal, le 16 novembre 2010

Madame Line Beauchamp

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

OBJET : Besoin urgent d'une 2^e école primaire à l'Île-des-Sœurs

Madame la Ministre,

Nous nous adressons à vous, aujourd'hui, à titre de parents inquiets.

L'École primaire Île-des-Sœurs (IDS) a déjà atteint sa capacité maximale pour l'année scolaire 2010-2011. L'année prochaine, il manquera de l'espace pour 2 classes, et le problème ne va que s'accroître. Notre école devra accueillir plus de 100 nouveaux élèves en 2012-2013, et ce, sans compter les migrations positives dans notre quartier qui, comme vous le savez, ne sont pas considérées dans les projections démographiques du Ministère de l'Éducation. Ces chiffres combinés avec les changements de ratios et l'évolution des différentes cohortes, on parle de 7 à 9 classes manquantes. En 6 ans, le nombre d'élèves va augmenter de 35% selon le ministère de Mme Beauchamp, et la population du quartier va s'accroître de 18 000 à 25 000 résidents. On peut aisément imaginer un scénario de 600 écoliers sans école d'ici quelques années !

Nous aimerions souligner qu'avec 945 écoliers cette année, l'École primaire IDS est l'école primaire la plus peuplée au Québec et elle est plus grande que bien des écoles secondaires. Le service de garde compte déjà plus de 500 écoliers, soit nettement plus que la capacité maximale de la majorité des écoles primaires au Québec. Il faut y avoir vécu l'heure du dîner dans le gymnase pour en comprendre l'aberration. Forcer les élèves à s'entasser davantage dans cette école disproportionnée n'est pas une solution envisageable à court terme. Par ailleurs, les transferts administratifs vers Verdun terre ferme amèneraient les enfants à subir entre 1 et 2 heures de transport scolaire par jour à court terme. Avec les constructions à venir de l'échangeur Turcot et les projets autour de l'autoroute Bonaventure, la situation ne va que s'exacerber. Tout ce temps passé en transport pour ces écoliers irait à l'encontre des valeurs à la base du plan stratégique du Ministère déposé le 19 juin 2009 et contribuerait à l'empreinte carbone et à la pollution atmosphérique.

Le Conseil du Trésor fera face à des choix difficiles dans les prochaines semaines dans le cadre du programme quinquennal des immobilisations 2010-2015. L'Éducation doit demeurer une priorité pour votre gouvernement, particulièrement dans le contexte de la baisse des ratios classes-élèves que vous avez personnellement instauré.

C'est pourquoi nous vous demandons d'approuver la demande de construction d'une nouvelle école primaire à l'Île-des-Sœurs, et ce, pour l'année scolaire 2012-2013.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations les plus sincères.

Olivier Drouin

Parent et président du Conseil d'établissement

Catherine Calabretta

Parent, bénévole et membre du Conseil d'établissement

Thierry Bransi

Parent et vice-président du Conseil d'établissement

Juliana Zerda

Parent, bénévole et membre du Conseil d'établissement

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Madame Line Beauchamp,

a l'honneur de vous inviter à une conférence de presse
au cours de laquelle seront annoncés
des investissements majeurs en infrastructures scolaires.

L'événement aura lieu le mardi 5 avril 2011, à 9 h 30,
à la Salle multifonction de l'école Île-des-Sœurs,
260, rue Elgar, à Verdun (entrée par le Centre Elgar).

Nous vous prions de confirmer votre présence à

Joslyne Boisvert, avant 17 h, ce lundi 4 avril,
à l'adresse joslyne.boivert@mels.gouv.qc.ca
ou par téléphone, au 418 528-2265, poste 3035.

Au plaisir de vous compter parmi nous!

Dessine-moi une autre école...

<http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Opinion/Tribune-libre/2011-05-03/article-2475213/Dessine-moi-une-autre-ecole%26hellip%3B/1>

ILE-DES-SŒURS, QC, le 2 mai 2011/CNW Telbec/ - Selon un proverbe sénégalais, il faut tout un village pour élever un enfant. Le processus démocratique et le débat sur l'emplacement de la nouvelle école à l'Île-des-Sœurs l'illustre bien. On voit et on entend déjà plusieurs réactions, parfois pour parfois contre. N'oublions pas le cœur de la problématique : nous parlons de nos enfants ainsi que de leur place dans notre communauté. L'échéancier est réel et immuable car plus de 17 locaux manqueront très rapidement.

**«Papa, pourquoi les grands ne veulent pas de ma nouvelle école?»
(Laurence et Camille, 2011, Île-des-Sœurs)**

Des opinions reflètent le syndrome «pas dans ma cour». Néanmoins, une vision globale de la vie de quartier doit prévaloir. Nous valorisons l'approche de l'APRIDS : la Commission scolaire, conjointement avec l'Arrondissement, doit non seulement prendre en compte que l'école sera implantée dans un parc fréquenté en toutes saisons (patinoire, tennis, piscine, aire de jeux) et qu'elle doit s'y intégrer à la manière d'un parc-école, mais aussi prendre les mesures pour compenser la réduction du parc. Ce sont de nouvelles infrastructures, faisons en sorte que tous les acteurs de la communauté puissent en bénéficier.

**«Les grandes personnes ne comprennent jamais rien toutes seules, et c'est fatigant, pour les enfants, de toujours et toujours leur donner des explications.»
(Le Petit Prince, 1943, Saint-Exupéry)**

Quels seront les avantages d'une école en relation avec son milieu ? Meilleure réussite de chaque élève, fort sentiment d'appartenance à sa communauté, enseignement plus personnalisé, collaboration plus intense entre enseignants, climat favorable à l'innovation...

Une école de proximité est un stimulant puissant pour un quartier et un facteur important qu'une famille doit considérer en s'installant ici. Au cœur de la vie de quartier, l'école attire résidents et familles, crée des emplois locaux, encourage les entreprises et commerces de l'Île-des-Sœurs, augmente la valeur de toutes les propriétés par la pérennité des services publics offerts. Ça crée de la vie.

**«Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants, mais peu d'entre elles s'en souviennent.»
(Le Petit Prince, 1943, Saint-Exupéry)**

La protection de l'environnement fait partie des valeurs à transmettre à la nouvelle génération. En développant une école de proximité, nous réduisons le transport scolaire et la pollution conséquente. Une direction qui devrait servir de modèle pour d'autres communautés.

Cette vision de l'école de demain présuppose que les partenaires de la communauté et les acteurs du milieu soutiennent l'école dans sa mission et que l'école contribue à la croissance de la communauté. Nous croyons que le projet d'école ouverte sur son milieu représente une solution structurante et prometteuse en regard de la situation des effectifs scolaires à l'Île-des-Sœurs ainsi que de nouveaux services publics offerts à la population.

**«Les enfants doivent être très indulgents envers les grandes personnes.»
(Le Petit Prince, 1943, Saint-Exupéry)**

Le succès des élèves est influencé par la famille, l'école et la communauté. Tous jouent un rôle majeur dans le développement harmonieux de nos jeunes. Ensemble, nous devons édifier une deuxième école communautaire avec l'appui ferme de toute la population. Montrons l'exemple à nos enfants et bâtissons ensemble une école communautaire : une école de quartier, une école de proximité !

Olivier Drouin

Thierry Bransi

Parent et président du Conseil d'établissement

Parent et vice-président du Conseil d'établissement

Catherine Calabretta

Juliana Zerda

Parent, bénévole et membre du Conseil d'établissement

Parent, bénévole et membre du Conseil d'établissement

Regroupement des parents de l'Île-des-Sœurs

ENFANTS EN OTAGE À L'ÎLE-DES-SŒURS - JUSQU'OUÛ IRA LE « PAS DANS MA COURS » AU QUÉBEC

ILE-DES-SŒURS, QC, le 21 juin 2011 /CNW Telbec/ - Le comité d'appui au projet de construction d'une école primaire dans le stationnement du Parc de la Fontaine (Dessine-moi une école), tient à informer la population d'une prise d'otage. Le comité croit qu'un groupuscule de citoyens qui prétendent parler au nom de la population s'oppose à la construction d'une école primaire dans une infime section d'un parc, ce qui occasionne des délais majeurs à la mise en chantier de cette école. Par une campagne de désinformation, le comité croit que ce groupe véhicule des faussetés et manipule l'opinion publique. Nous croyons que le droit fondamental des enfants à l'éducation est en jeu. **Tout enfant a le droit d'aller à l'école** : L'école primaire doit être accessible et gratuite pour tous les enfants, riches ou pauvres, filles ou garçons (UNICEF, Convention relative aux droits de l'enfant).

Nous sommes d'avis que certains des opposants au projet militent pour des tennis additionnels à l'Île-des-Sœurs et veulent envoyer les enfants à Verdun démontrent quantitativement pourquoi ils ne veulent pas jouer au tennis à Verdun au Parc Woodland. Pourquoi nos enfants devraient-ils voyager cette même distance ? <http://noranet.com/tb/index.shtml>

Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et sa ministre Mme Line Beauchamp ont accordé le 5 avril dernier une somme de 10,5 millions pour la construction de l'école qui est requise urgemment. L'école actuelle approche le seuil des 1000 élèves et les projections démographiques sur 5 ans démontrent une augmentation de 64% des effectifs scolaires. En rajoutant l'impact de la baisse des ratios maître-élèves, c'est une seconde école de 21 classes qui est requises pour la rentrée scolaire 2012-2013. Les délais actuels mettent en péril cet échéancier, qui est au mieux repoussé à septembre 2013 et au pire 2014.

L'engagement des parents et des citoyens est donc toujours important et nécessaire afin que les solutions finales correspondent à la vision de la communauté sur la scolarisation des enfants dans le quartier de l'Île-des-Sœurs. Nous ne pouvons laisser un groupe de pression, formé d'amateurs de tennis qui militent pour des tennis additionnels, avoir préséance sur le droit fondamental à l'éducation.

Les membres du comité « Dessine-moi une école » ont mis un blogue à la disposition de la population pour leur permettre de suivre l'évolution du dossier et de s'informer : <http://dessinemoiuneecole.com>. Ce blogue n'a pas pour objectif de se substituer au comité de travail mise en place par le maire de l'arrondissement de Verdun (Claude Trudel). Le groupe de parents inquiets et les résidents qui appuient une école communautaire, dans un projet rassembleur de parc-école, cherche à proposer des solutions concrètes aux résidents des zones contigües au Parc de la Fontaine.

Renseignements:

Source : Dessine-moi une école

Pour plus d'information, communiquer avec Olivier Drouin, président et porte-parole du comité Dessine-moi une école et Parents de l'Île-des-Sœurs, via le site <http://dessinemoiuneecole.com>

Olivier Drouin, Tél : (514) 399-4256, Cell : (514) 917-4256

Le 21 juillet 2011

Madame Line Beauchamp

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue de La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec)

G1R 5A5

**Objet : Construction d'une deuxième école primaire –
Quartier de L'Île-des-Sœurs**

Madame La Ministre,

Comme vous le savez très bien, le quartier de L'Île-des-Sœurs fait face à une impasse en ce qui concerne le site proposé pour la construction d'une nouvelle école primaire, soit dans une partie représentant environ 10% du parc de la Fontaine. En tant que résident(e) depuis plusieurs années, il est difficile de ne pas être interpellé(e) par tous ces événements. L'arrondissement doit faire face seul à la musique pendant que la commission scolaire attend un terrain. Dans un premier temps, j'aimerais apporter à votre attention que la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet, selon l'article 134, que « le conseil d'une municipalité locale puisse par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi. »

Les questions que l'on doit se poser sont :

- ✓ Pourquoi la LIP ne dispose-t-elle pas d'un article similaire? Une garderie est, tout comme une école, un service offert à l'ensemble d'une communauté. On nous dit que le dépôt pour l'amendement d'une loi doit être fait par un député. C'est absolument ridicule et je suis certaine que ce n'est pas une règle, mais simplement une façon de faire! Nous avons déjà vu des projets de loi déposés par des citoyens. Acceptez ma demande et présentez-la devant vos collègues. Comment rejeter le droit de tout enfant sans se faire maudire?
- ✓ Pourquoi la Loi sur les Cités et Villes ne dispose-t-elle pas d'un processus différent lorsque l'on parle d'un projet communautaire? Au lieu de se limiter à la population des zones contigües, on devrait faire appel à l'ensemble de la communauté afin de se prononcer en accord ou désaccord à ce type de projet.
- ✓ Pourquoi ne peut-on pas s'appuyer sur l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin d'assurer le succès du projet en appliquant : « Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif: 1° à un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique »;

Pour l'instant, nous sommes à la merci de gens qui disent être pour d'une deuxième école tout en voulant protéger les parcs. Pourtant, ces mêmes personnes proposent d'autres espaces verts. Ils proposent également des terrains privés par l'augmentation des taxes de tous les résidents de l'île. Seulement les résidents des zones contigües, s'opposant au projet décideront de son avenir, et ce, en faisant appel au registre. Cette façon de faire ne semble pas équitable lorsque l'on parle d'un projet qui touche l'ensemble d'un quartier. Il va sans dire que les problèmes d'allocation de terrains pour la région métropolitaine ne sont qu'à leur début. Avec la diminution du ratio maître/élèves et le fait que certains quartiers font face à des croissances inattendues, ils feront face à cette même situation. Au nom de tous les enfants qui désirent fréquenter leur école de quartier, le gouvernement doit agir dans les plus brefs délais afin d'amender la LIP et de permettre l'octroi d'un permis de construction pour ce type d'établissement, tout comme les garderies.

Finalement, dans le but de faire avancer le processus sans aucun délai supplémentaire, il est important que le gouvernement intervienne dans ce dossier afin de permettre la construction de ladite école dans le parc de la Fontaine. Jusqu'à présent, vous êtes demeurés muets. Il y a certainement une façon de s'assurer que la construction débute selon l'échéancier (du moins avec le plus minime impact possible). Le Ministère de l'Éducation fait campagne pour promouvoir le système public, et ce, depuis plusieurs années, le dernier slogan étant « L'école, j'y tiens! » Si vous voulez que les enfants demeurent dans le système scolaire public, il faut agir dès maintenant. Sinon, vous lancerez un message assez clair que le gouvernement n'en a rien à faire du public... allez au privé. Votre chance est là, posez un geste constructif sans avoir peur des critiques éternels de notre société, une opportunité de vous démarquer du reste du monde politique en posant des gestes concrets et pour l'avenir. Vous remerciant d'avoir pris le temps de lire mes commentaires, veuillez agréer, Madame La Ministre, mes salutations distinguées.

Le 21 juillet 2011

Monsieur Laurent Lessard

Ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire

**Objet : Construction d'une deuxième école primaire –
Quartier de L'Île-des-Sœurs**

Monsieur Le Ministre,

Je désire vous informer que le quartier de L'Île-des-Sœurs fait face à une impasse en ce qui concerne le site proposé pour la construction d'une nouvelle école primaire, soit dans une partie représentant environ 10% du parc de la Fontaine. En tant que résident(e) depuis plusieurs années, il est difficile de ne pas être interpellé(e) par tous ces événements. L'arrondissement doit faire face seul à la musique pendant que la commission scolaire attend un terrain. Dans un premier temps, j'aimerais apporter à votre attention que la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet, selon l'article 134, que « le conseil d'une municipalité locale puisse par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi. »

Les questions que l'on doit se poser sont :

- ✓ Pourquoi la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne dispose-t-elle pas d'un processus différent lorsque l'on parle d'un projet communautaire? Au lieu de se limiter à la population des zones contigües, on devrait faire appel à l'ensemble de la communauté afin de se prononcer en accord ou désaccord à ce type de projet.
- ✓ Pourquoi ne peut-on pas s'appuyer sur une disposition d'exception comme l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin d'assurer le succès du projet. Actuellement, cet article ne comprend pas les écoles primaires et secondaires : « Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif: 1° à un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique »;
- ✓ Pourquoi la Loi sur l'instruction publique ne dispose-t-elle pas d'un article similaire? Une garderie est, tout comme une école, un service offert à l'ensemble d'une communauté. On nous dit que le dépôt pour l'amendement d'une loi doit être fait par un député. C'est absolument ridicule et je suis certaine que ce n'est pas une règle, mais simplement une façon de faire! Nous avons déjà vu des projets de loi déposés par des citoyens. Nous avons fait une demande à la Ministre Beauchamp voulant qu'elle présente une proposition d'amendement à la LIP auprès de la chambre des communes.

Pour l'instant, nous sommes à la merci de gens qui disent être pour d'une deuxième école tout en voulant protéger les parcs, alors que l'arrondissement propose d'utiliser un terrain de stationnement dans ce parc. De plus, ces mêmes personnes proposent d'autres espaces verts. Ils proposent également des terrains privés par l'augmentation des taxes de tous les résidents de l'île. Seulement les résidents des zones contigües s'opposant au projet décideront de son avenir, et ce, en faisant appel au registre. Cette façon de faire ne semble pas équitable lorsque l'on parle d'un projet qui touche l'ensemble d'un quartier. Il va sans dire que les problèmes d'allocation de terrains pour la région métropolitaine ne sont qu'à leur début. Avec la diminution du ratio maître/élèves et le fait que certains quartiers font face à des croissances inattendues, ils feront face à cette même situation. Au nom de tous les enfants qui désirent fréquenter leur école de quartier, nous vous demandons d'agir dans les plus brefs délais afin d'éviter que les écoles de quartier comme les garderies soient sujettes au processus d'approbation référendaire.

Finalement, dans le but de faire avancer le processus sans aucun délai supplémentaire, j'ai également indiqué à la Ministre Beauchamp de l'importance d'une intervention de son gouvernement afin de permettre la construction de ladite école dans le parc de la Fontaine. Jusqu'à présent, tous les niveaux gouvernementaux sont demeurés muets. Il y a certainement une façon de s'assurer que la construction débute selon l'échéancier (du moins avec le plus minime impact possible). De plus, j'ai transmis une demande auprès des Maires Tremblay et Trudel, voulant que ces derniers s'appuient sur une disposition d'exception comme l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Votre chance est là, posez un geste constructif sans avoir peur des critiques éternels de notre société, une opportunité de vous démarquer du reste du monde politique en posant des gestes concrets et pour l'avenir. Vous remerciant d'avoir pris le temps de lire mes commentaires, veuillez agréer, Monsieur Le Ministre, mes salutations distinguées.

Le 21 juillet 2011

Monsieur Gérald Tremblay

Monsieur Claude Trudel

Maire de la Ville de Montréal

Maire de l'arrondissement Verdun

Objet : Construction d'une deuxième école primaire – Quartier de L'Île-des-Sœurs

Monsieur Le Maire Tremblay, Monsieur Le Maire Trudel,

Comme vous le savez très bien le quartier de L'Île-des-Sœurs fait face à une impasse en ce qui concerne le site proposé pour la construction d'une nouvelle école primaire, soit dans une partie représentant environ 10% du parc de la Fontaine. En tant que résident(e) depuis plusieurs années, il est difficile de ne pas être interpellé(e) par tous ces événements. L'arrondissement doit faire face seul à la musique pendant que la commission scolaire attend un terrain. Je désire remercier l'arrondissement de Verdun dans ce dossier, car je reconnais tout le travail fait par ces représentants. Malheureusement, il y a beaucoup d'opposition et nous ferons certainement face à la tenue d'un registre cet automne si nous ne trouvons pas une solution rapidement. Dans un premier temps, j'aimerais apporter à votre attention que la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance permet, selon l'article 134, que « le conseil d'une municipalité locale puisse par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi. »

Les questions que l'on doit se poser sont :

- ✓ Pourquoi ne peut-on pas s'appuyer sur une disposition d'exception comme l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin d'assurer le succès du projet. Actuellement, cet article ne comprend pas les écoles primaires et secondaires : « Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif: 1° à un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique »;
- ✓ Pourquoi la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne dispose-t-elle pas d'un processus différent lorsque l'on parle d'un projet communautaire? Au lieu de se limiter à la population des zones contigües, on devrait faire appel à l'ensemble de la communauté afin de se prononcer en accord ou désaccord à ce type de projet.
- ✓ Pourquoi la Loi sur l'instruction publique ne dispose-t-elle pas d'un article similaire? Une garderie est, tout comme une école, un service offert à l'ensemble d'une communauté. On nous dit que le dépôt pour l'amendement d'une loi doit être fait par un député. C'est absolument ridicule et je suis certaine que ce n'est pas une règle, mais simplement une façon de faire! Nous avons déjà vu des projets de loi déposés par des citoyens. Nous avons fait une demande à la Ministre Beauchamp voulant qu'elle présente une proposition d'amendement à la LIP auprès de la chambre des communes.

Pour l'instant, nous sommes à la merci de gens qui disent être pour d'une deuxième école tout en voulant protéger les parcs, alors que l'arrondissement propose d'utiliser un terrain de stationnement dans ce parc. De plus, ces mêmes personnes proposent d'autres espaces verts. Ils proposent également des terrains privés par l'augmentation des taxes de tous les résidents de l'île. Seulement les résidents des zones contigües s'opposant au projet décideront de son avenir, et ce, en faisant appel au registre. Cette façon de faire ne semble pas équitable lorsque l'on parle d'un projet qui touche l'ensemble d'un quartier.

Il va sans dire que les problèmes d'allocation de terrains pour la région métropolitaine ne sont qu'à leur début. Avec la diminution du ratio maître/élèves et le fait que certains quartiers font face à des croissances inattendues, ils feront face à cette même situation. Au nom de tous les enfants qui désirent fréquenter leur école de quartier, nous vous demandons d'agir dans les plus brefs délais afin d'éviter que les écoles de quartier comme les garderies soient sujettes au processus d'approbation référendaire. Finalement, dans le but de faire avancer le processus sans aucun délai supplémentaire, j'ai également indiqué à la Ministre Beauchamp de l'importance d'une intervention de son gouvernement afin de permettre la construction de ladite école dans le parc de la Fontaine. De plus, une demande a été transmise au Ministre Lessard voulant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit amendée afin de prévoir un processus adéquat lorsque les projets impliquent des institutions d'éducation et/ou garderies. Également, afin de m'assurer d'un succès, j'ai fait appel à l'appui des différentes instances au niveau des comités de parents des cinq (5) commissions scolaires de l'île de Montréal ainsi que la Fédération des comités de parents du Québec. Jusqu'à présent, tous les niveaux gouvernementaux sont demeurés muets. Il y a certainement une façon de s'assurer que la construction débute selon l'échéancier (du moins avec le plus minime impact possible). Votre chance est là, posez un geste constructif sans avoir peur des critiques éternels de notre société, une opportunité de vous démarquer du reste du monde politique en posant des gestes concrets et pour l'avenir.